

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 28/09/2009

Réception par le Prefet : 28/09/2009

Publication : 02/10/2009



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2009-12-2-2

Séance du vendredi 25 septembre 2009

AIDE AUX CAMPINGS

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008, complétée par la délibération n° 2009-2-1-3 du 26 mars 2009 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la délibération N° CG-2008-5-2-2 du 12 décembre 2008 relative aux interventions du Département en faveur du tourisme,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- attribue une subvention de :

- 19 141 € à la société LE KASTEL Sarl pour le camping « Le Wagga » à ODEREN ;
- 2 920 € à l'Association « Les Amis de la Nature » - Section de Munster pour le camping « Les Amis de la nature » à LUTTENBACH-près-MUNSTER pour son projet de création d'une aire de jeux pour enfants ;
- 9 901 € à l'Association « Les Amis de la Nature » - Section de Munster pour le camping « Les Amis de la nature » à LUTTENBACH-près-MUNSTER pour son projet de construction d'un bloc sanitaire;
- 1 947 € aux Ets Camping Parc « La Chaumière » pour le camping « La Chaumière » à HEIMSBRUNN ;

et précise que les crédits seront prélevés sur le chapitre 204, fonction 94, nature 2042, opération 2009-F241-174.

- 10 116 € à la commune de CERNAY pour le camping municipal « Les Acacias » ;
et précise que les crédits seront prélevés sur le chapitre 204, fonction 94,
nature 20414, opération 2009-F241-173.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small 'u' and 'n' visible below the vertical line.

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions